



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES Addis Ababa . ادیس ابابا
VINGT QUATRIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA, 13 -21 FEVRIER 1975

CM/650 (XXIV)

UNION DES RADIODIFFUSIONS - TELEVISIONS NATIONALES AFRICAINES



CM/0650
MICROFICHE

/URTNA/SG/1958/74.

à Monsieur le Secrétaire général
 Administratif de l'Organisation
 de l'Unité Africaine
ADDIS-ABEBA

Monsieur le Secrétaire général,

L'Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique a, depuis sa création en 1962, pris conscience de l'urgente nécessité de surmonter les barrières culturelles, scientifiques et artistiques qui caractérisaient le continent avant sa création et retardaient la compréhension entre les différents pays. C'est pourquoi, elle s'est tournée très tôt vers votre Organisation en vue de collaborer étroitement avec elle. C'est ainsi que le premier Secrétaire général de l'OUA a été invité à la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'URTNA, réunie à Accra, du 17 au 21 novembre 1964. Dans un message adressé à cette Assemblée, ce dernier devait déclarer entre autres, je cite " je voudrais donner à votre Assemblée l'assurance du grand intérêt que le Secrétaire général de l'OUA attache aux délibérations et aux activités de l'URTNA qui a le privilège d'être le premier élément de coopération effective entre les états indépendants d'Afrique et dont l'expérience dans tous les domaines et plus particulièrement dans celui de l'organisation peut-être d'une grande utilité pour le Secrétaire général de l'OUA " fin de citation.

Dans ce même message, il déclarait plus loin : " j'espère que la Conférence dans le souci d'insérer son action dans le cadre de l'OUA, se penchera sur les voies et moyens les plus appropriés en vue d'une coopération étroite et peut-être institutionnelle avec le Secrétariat général de l'OUA sinon dans le cadre des dispositions pertinentes de la Charte concernant les commissions permanentes de travail de notre Organisation."

Cette déclaration devait déclencher le processus de rapprochement entre l'OUA et l'URTNA. Le Comité de coordination des Unions Africaines des Moyens de Communication (CAMI) regroupant l'URTNA, l'Union des

.. / ...

Agences africaines d'Information (UANU) et l'Union Panafricaine des Journalistes (PNAJU) a été reconnue en 1965 comme sous-comité de la Commission de l'OUA pour l'Education et la Culture.

En avril 1967, l'URTNA modifiait ses statuts pour permettre l'adhésion en qualité de membres actifs des pays africains en lutte pour leur indépendance, reconnus par l'OUA.

En septembre 1969, l'OUA accordait à l'URTNA le statut d'observateur catégorie B, répondant ainsi positivement à la demande formulée par cette dernière en 1968. En décembre 1969, l'OUA envoyait pour la première fois un observateur à notre Assemblée générale qui se tenait alors à Brazzaville. En décembre 1970 la résolution de coopération suivante entre l'OUA et l'URTNA était prise : " l'Assemblée générale de l'URTNA réunie à Rabat du 14 au 16 décembre 1970,

- Considérant l'importance de l'Unité Africaine et de la Solidarité pour l'indépendance, le progrès et la paix de notre continent,
 - Considérant l'importance vitale des moyens collectifs d'information en général et de la radio et la télévision en particulier, pour la consolidation de l'Unité Africaine et la solidarité des peuples et des gouvernements africains,
 - Considérant la coopération entre le Secrétariat général de l'OUA et celui de l'URTNA,
- Proclame sa volonté de promouvoir, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent africain les objectifs d'Indépendance, d'Unité, de Paix et de Solidarité entre les peuples et gouvernements africains, tel que stipulé dans la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine;
 - Invite ses organismes membres de toujours consacrer plus d'émissions pour donner le plus de publicité possible aux activités de l'OUA.

C'est dans l'esprit de cette résolution que l'URTNA a procédé à la couverture du Sommet des Chefs d'Etat tenu à Rabat en 1972 et de celui d'Addis-Abéba en 1973.

Le Président de l'URTNA et moi-même avons essayé, au cours de l'entretien que vous aviez bien voulu nous accorder le 6 septembre 1974, de relancer la coopération entre nos deux organisations. C'est dans le cadre de cette préoccupation que je me permets aujourd'hui de vous présenter l'URTNA dans le document que je vous prie de bien vouloir trouver en annexe(1) : historique, buts et objectifs, membres; structures; activités etc...

Comme vous pourrez le constater, nos activités sont assez nombreuses et exigent des moyens suffisants pour les mener à bien. Malheureusement, notre Union traverse depuis près de 15 mois une situation financière telle que la nécessité de pratiquer une politique d'austérité s'impose à nous et limite par la même occasion la plupart de nos activités.

Cette situation financière s'explique par la dévaluation du dollar, le retard de certains organismes membres dans le règlement de leurs cotisations et le développement de nos activités (voir annexe 2)

Cela ne nous empêche pas cependant d'envisager l'avenir avec optimisme et d'œuvrer en faveur de la réalisation de certains de nos grands projets parmi lesquels le Centre d'écoute et de mesure de Markala (Mali) et le Centre des échanges de programmes.

Le Centre de Markala construit il y a quelques années déjà avec les fonds de l'URTNA ne peut fonctionner normalement par faute d'un équipement adéquat. L'URTNA s'est efforcée en vain d'obtenir d'une source extérieure les fonds nécessaires à l'acquisition d'un tel équipement dont la liste chiffrée se trouve dans le document ci-joint (annexe 3). Comme indiqué dans ce document le montant global nécessaire à l'achat du matériel requis s'élève à 264.617 dollars US.

Quant au Centre des échanges de programmes, il n'existe pas à proprement parler puisque c'est le Secrétariat général de l'Union qui est provisoirement chargé d'exécuter les multiples tâches qu'exigent les échanges de programmes. Un tel Centre ne pourra être vraiment opérationnel que lorsqu'il constituera un Centre à part entièrement équipé d'un matériel adéquat. Le document ci-joint (annexe 4) vous donnera une idée de la dimension que les responsables de l'URTNA voudraient donner à un tel Centre lorsque des moyens suffisants seraient mis à leur disposition. Comme indiqué dans le document en question, le montant global nécessaire à la création de ce centre s'élève à 440,000\$US.

Je suis convaincu, Monsieur le Secrétaire général, que vous examinerez ces deux projets qui vous sont soumis avec la plus grande attention et que vous n'épargnerez aucun effort pour venir en aide à une Union comme la nôtre dont la réussite ne pourra que hâter le rapprochement des peuples africains.

En vous remerciant d'avance pour tout ce qu'il vous sera possible de faire pour l'URTNA, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

M. BASSIOUNI
SECRETARE GENERAL

CM/650

Annex^e I

INFORMATIONS GÉNÉRALES
SUR L'UNION DES RADIODIFFUSIONS
ET TÉLÉVISIONS NATIONALES D'AFRIQUE

INFORMATIONS GENERALES SUR L'UNION
DES RADIODIFFUSIONS ET TELEVISIONS NATIONALES D'AFRIQUE
(U.R.T.N.A.)

Naissance et Evolution

En 1960, un groupe dynamique de fonctionnaires d'organismes nationaux de radiodiffusion de l'Afrique ont lancé l'idée de créer une organisation commune qui aurait pour tâche de promouvoir et de développer la radiodiffusion dans le continent. Leur espoir était qu'une telle organisation, qui grouperait les organismes nationaux de radiodiffusion de l'Afrique indépendante, permettrait de développer une africanité de tout ce qui a trait à la radiodiffusion.

L'idée de mettre sur pied une structure aussi importante a été lancée au Maroc. Elle a pu évoluer - mais lentement, il est vrai - grâce à une série de rencontres directes qui ont eu lieu à Tunis, au Caire, à Rabat et à Conakry en 1961 et 1962.

Mais cette idée n'avait en fait commencé à germer qu'au lendemain de la réunion de Lagos en 1962 lorsque l'Union a été officiellement créée et ses statuts adoptés par le plus grand nombre d'organismes nationaux africains de radiodiffusion. A la suite de cette adoption, les principaux fonctionnaires de l'Union furent élus et investis de la tâche de veiller à la croissance de cette jeune institution qui a pris le nom d'Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique. A cette époque, l'URTNA était encore la seule organisation panafricaine. L'Union compte à présent 28 membres actifs et 8 membres associés. En plus des 28 membres actifs, qui sont tous des organismes africains nationaux de radiodiffusion, il y en a d'autres aujourd'hui qui ont exprimé le souhait d'adhérer à l'Union.

Les organismes de radiodiffusion suivants sont membres de l'URTNA:

MEMBRES ACTIFS

- | | | |
|----------------------|------------------|----------------------|
| 1. ALGERIE | 10. KENYA | 19. SOUDAN |
| 2. CAMEROUN | 11. LIBYE | 20. TANZANIE |
| 3. CONGO (Rép. Pop.) | 12. MALI | 21. TCHAD |
| 4. COTE D'IVOIRE | 13. MAURITANIE | 22. TOGO |
| 5. DAHOMEY | 14. MAROC | 23. TUNISIE |
| 6. EGYPTE | 15. NIGER | 24. ZAIRE |
| 7. GHANA | 16. NIGERIA | 25. ZAMBIE |
| 8. GUINEE | 17. SENEGAL | 26. ANGOLA |
| 9. HAUTE-VOLTA | 18. SIERRA-LEONE | 27. GUINEE BISSAU |
| | | 28. ILES DU CAP-VERT |
| | | .../... |

MEMBRES ASSOCIES

- | | |
|-------------|----------------------|
| 1. A.R.D. | 5. IRAN (NIRT) |
| 2. O.R.T.F. | 6. IRLANDE (RTB) |
| 3. S.S.R. | 7. YOUgosLAVIE (JRT) |
| 4. Z.D.F. | 8. O.L.P. |

Buts et Objectifs

L'URINA est une organisation non-politique et non-commerciale ;
ses buts et objectifs sont de :

- a) promouvoir, entretenir et développer la coopération entre les membres ;
- b) défendre dans tout domaine les intérêts des organismes de radio et de télévision qui ont adhéré aux Statuts de l'Union, et établir des relations avec tel autre organisme ou groupe d'organismes ;
- c) promouvoir et coordonner l'étude de toute question relative à la radio et à la télévision, et assurer l'échange d'informations sur toutes les questions d'intérêt général ;
- d) promouvoir et prendre toutes mesures propres à stimuler le développement, sous toutes ses formes, de la radio et de la télévision africaines ;
- e) déployer tous ses efforts pour veiller à ce que tous ses membres observent les obligations découlant de tous les accords internationaux et inter-africains dans tout domaine relatif à la radio et à la télévision.

.../...

Le siège de l'Union a été établi à Dakar, au Sénégal, en 1964. Et c'est deux années plus tard, en 1966, qu'a été créé un centre technique et qu'a été construit un centre de mesure, respectivement à Bamako et à Markala, au Mali, avec la mission de :

- a) effectuer des écoutes centralisées de tous les programmes émis par les organismes membres et par ceux avec lesquels l'URINA coopère d'une manière générale pour faciliter l'échange d'informations afin de pouvoir identifier les stations ou contrôler la qualité de réception, notamment dans les différentes régions du continent africain ;
- b) envoyer à tous les intéressés des rapports d'écoute et fournir des informations et des conseils aux fins d'éviter ou de résoudre les problèmes d'interférence entre stations ;
- c) publier des rapports techniques et des monographies ;
- d) suivre de près tous les développements techniques dans le domaine de la radiodiffusion et déployer tout effort pour obtenir des informations sur de tels développements et les communiquer aux organismes membres ;
- e) coopérer avec des organisations nationales, régionales et internationales dans le domaine de la recherche et échanger des informations techniques afin de s'assurer d'un contrôle international plus efficace.

Echanges de Programmes

Pour surmonter les barrières culturelles, scientifiques et artistiques qui caractérisaient le continent avant la création de l'Union, celle-ci entretient un service d'échange de programmes enregistrés entre ses organismes membres en jouant le rôle de coordinateur. Tous les programmes reçus sont multicopiés, les textes qui

les accompagnent sont traduits dans les autres langues de travail de l'Union et sont envoyés avec les bandes magnétiques à tous les organismes membres. Mais l'Union va plus loin encore; elle introduit, en plus de l'échange de programmes de radio, celui des programmes de télévision.

Conscient de l'importance toute spéciale de l'échange de programmes de télévision et soucieux de faire jouer à l'URITNA un rôle positif dans ce domaine, le Bureau de l'Union, donnant suite à une recommandation de l'Assemblée générale, a établi un plan à suivre. Selon ce plan, trois organismes membres de chacun des trois groupes linguistiques de l'Union ont été invités à envoyer un programme de télévision. Après leur utilisation par tous les membres appartenant au même groupe linguistique, les films seront réunis, catalogués et classés au Secrétariat Général puis mis à la disposition des membres des autres groupes linguistiques qui souhaiteraient les utiliser. Progressivement, la contribution en programmes de chaque organisme membre augmentera en nombre.

A la différence de l'Europe, l'Afrique manque de facilités de liaisons par faisceaux hertziens et, en attendant que toute l'Afrique soit reliée entre elle, l'URITNA s'efforce de relier ses membres dans des pays voisins dont l'échange de programmes de radio en direct est techniquement réalisable.

Pour promouvoir la production radiophonique et télévisuelle et permettre aux organismes membres de connaître la valeur de leurs programmes par rapport à ceux des autres pays, l'Union patronne chaque année un concours de programmes au cours de la session annuelle de l'Assemblée générale. Des prix sont décernés aux producteurs des meilleurs programmes.

Archives Sonores et Visuelles

A l'heure actuelle, l'URITNA entreprend de mettre sur pied dans son siège un service d'archives sonores et visuelles au profit de ses membres. Ce service doit comprendre des copies de programmes de radio et de télévision échangés, des enregistrements de la voix des grands dirigeants africains, de hymnes nationaux, et autres enregistrements intéressants.

Formation Professionnelle

L'URTNA est fermement convaincue que le personnel des organismes de radiodiffusion, s'il n'est pas hautement qualifié et efficace, ne sera pas en mesure de faire face aux développements que connaissent aujourd'hui l'électronique et les communications spatiales. L'Union est profondément consciente de l'importance de la formation par des moyens divers - dans le cadre d'institutions déjà existantes en Afrique, par la formation pratique dans les lieux même de travail, des cours de recyclage, des visites organisées pour les cadres supérieurs, des conférences, des séminaires et des cycles d'étude.

Réunions

En 1968, l'Union a organisé une conférence sur le rôle de la radio et la télévision dans le développement social. En 1969, elle a tenu la première conférence régionale sur la radio et la télévision éducatives à Alger. Un séminaire organisé conjointement par l'URTNA et l'UIT pour les techniciens a eu lieu à Dakar en 1969. En mars 1971, l'Union progresse vers un autre domaine des programmes en organisant un séminaire pour les reporters sportifs. Un second séminaire URTNA/UIT pour les techniciens s'est encore réuni à Lagos.

L'Union a organisé un Séminaire sur les Informations à Accra, au Ghana, en septembre 1972 et, constatant la pauvreté des nouvelles et des informations sur l'Afrique, et reconnaissant que les problèmes financiers et ceux du manque de personnel qualifié, des moyens nécessaires pour la formation, du transport et des circuits inadéquats de telex et de radio sont des problèmes généralisés au niveau de tout le continent, le Séminaire a recommandé, entre autres, la création d'une Agence Panafricaine d'Information. Cette dernière aurait pour tâche de fournir des nouvelles à la presse écrite et parlée. L'OUA, de son côté devrait aussi prendre des mesures propres à amener la création d'une telle institution continentale. Dans ce même esprit, le Séminaire a également recommandé à l'URTNA d'encourager la création d'agences nationales d'information, là où elles n'existent pas encore.

On peut constater que la plupart des pays africains "achètent" et ne "vendent" pas des nouvelles d'actualité brûlante.

C'est là où réside l'urgence de la création d'une agence panafricaine d'information pour les nouvelles de télévision. On ne pense pas que les nouvelles d'actualité brûlante soient échangeables à l'heure actuelle entre tous les pays d'Afrique, et ce, à cause du manque de liaisons techniques par des moyens tels que les câbles aériens, les stations à faisceaux hertziens, les équipements de telex, les satellites et les stations terriennes.

Par ailleurs, il a été demandé aux réseaux nationaux de télévision de s'efforcer davantage de se charger de la couverture de leurs propres articles de nouvelles locales et de ne rien ménager pour augmenter leur capacité de distribution à l'intérieur et à l'extérieur de leurs pays respectifs.

Comme simple exercice pratique, il a été recommandé aux organismes membres d'explorer toute possibilité permettant d'entamer immédiatement des échanges bilatéraux de personnel et d'équipement reflétant réellement et tout à fait la vie du peuple, et de s'efforcer de promouvoir l'échange de nouvelles entre les pays africains de langues anglaise, arabe et française.

En avril 1973, l'URTNA s'est associée aux autres Unions de radiodiffusion pour organiser, en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, le Symposium International sur l'Actualité Radiodiffusée à Cologne, en R.F.A.

Pour étudier le rôle que la radio, la télévision et la presse écrite peuvent jouer au niveau de l'expression des aspirations de la jeunesse, de la participation des jeunes dans la vie sociale et de l'instauration d'un dialogue entre ces jeunes et la société, l'Unesco, en collaboration avec l'URTNA et le Mouvement Panafricain de la Jeunesse, a tenu un séminaire à Casablanca, au Maroc, en octobre 1973. Ce séminaire s'est concentré sur des problèmes précis tels que : (a) l'impact des moyens d'informations sur la jeunesse, (b) la définition des besoins les plus urgents de la jeunesse africaine en matière de moyens d'information, (c) l'échange d'informations et l'évaluation des programmes de radio et de télévision destinés aux jeunes et (d) la méthode de participation des jeunes dans la planification, la production et la présentation des programmes.

L'importance croissante des moyens d'information en tant que moyen d'extension de l'éducation appelle une progression appropriée vers une entente plus harmonieuse entre les spécialistes des moyens de communication et les experts en matière d'éducation. Dans le domaine de l'éducation par les moyens d'information, l'éducation des travailleurs mérite une attention particulière, surtout dans les pays en voie de développement, en raison du rôle qu'elle peut jouer dans le processus de développement de la société.

Dans son souci de promouvoir les connaissances des deux cercles impliqués - spécialistes des moyens d'information et experts en matière d'éducation des travailleurs - l'URTNA s'est associée à la Fondation Friedrich Ebert et au Bureau International du Travail pour organiser un séminaire à l'Ile Maurice en janvier/février 1974, sur le thème "Education des Travailleurs Africains par la Radio et la Télévision".

L'Union projette de convoquer en septembre 1975 le deuxième séminaire régional sur la radiodiffusion éducative. En outre, elle a l'intention d'organiser dans un proche avenir des séminaires sur les enquêtes d'auditoire et la gestion moderne.

Communications Spatiales

Nous vivons actuellement l'ère des communications spatiales et nous devons y prendre part. En fait, certains pays africains ont déjà construit des stations terriennes, d'autres les suivront. L'URTNA ne peut donc pas ne pas se sentir concernée. Aucun pays africain ne peut, à lui seul, lancer un satellite pour combler les insuffisances des systèmes de télécommunications.

En réponse à une requête présentée par l'URTNA à la Conférence générale de l'Unesco en 1970, cette dernière, vers la fin de la première moitié de 1972, a envoyé en Afrique une mission d'experts - composée de MM. Torfs (Chef de la mission) de l'Unesco, A.G.W Timmers du Département de la Coopération technique de l'UIT, W.F.G. Coleman de la Commission Economique pour l'Afrique et du Dr. von Rundstedt de l'Institut Max Planck de Recherche sur l'Education (Berlin) - pour y avoir des discussions avec des responsables gouvernementaux et donner son avis sur des possibilités de communications spatiales et leur apport à l'éducation et au développement en Afrique. Cette mission s'est rendue au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Niger, au Ghana, au Nigéria et au Kenya. Elle a élaboré et présenté un rapport sur les résultats qu'elle a atteints. Ce rapport a été transmis aux gouvernements africains et à l'URTNA pour obtenir leurs observations. Un séminaire a eu lieu à ce sujet à Addis-Abéba, en Ethiopie, en octobre 1973, tandis qu'un second séminaire est prévu pour 1975.

Un rapport de l'Unesco estime qu'il est évident que, pour ce qui est de l'éducation, une approche régionale serait très prometteuse.

La mise en place d'un système administratif et juridique pour l'exploitation commune d'un satellite régional et la production de programmes communs acceptables par les téléspectateurs de toute la région ne peut être possible que si elle se fonde sur un haut niveau de coopération et de confiance mutuelle.

./..

Un projet régional de communications spatiales permet donc non seulement de réduire les proportions mais aussi de promouvoir la coopération et l'intégration grâce aux impératifs organisationnels liés à la bonne exploitation, et grâce à une large dissémination des programmes d'intérêt commun à l'échelle de la région.

L'URTNA a servi de liaison entre ses organismes membres et les autres organisations internationales en général, les agences spécialisées des Nations Unies en particulier. Elle apporte aussi son concours à l'OUA pour la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été créée.

Coopération Inter-Unions

L'URTNA a collaboré avec les autres Unions de radiodiffusion dans l'organisation de la première Conférence Mondiale des Organismes de Radiodiffusion tenue à Rome, en Italie, en mars 1972, ainsi que de la deuxième Conférence qui a eu lieu à Rio de Janeiro, au Brésil, en novembre 1973.

Donnant suite aux recommandations de ces deux conférences, l'Union s'active à encourager ses organismes membres dont les pays ont des stations terriennes à se joindre les uns aux autres pour adopter une position commune afin d'être en mesure de demander la réduction et la standardisation des tarifs pour la radiodiffusion par satellite.

Couverture de Manifestations et d'Evénements Spéciaux

L'Union a toujours assuré la couverture des événements spéciaux et des grandes manifestations sportives d'intérêt international qui se déroulent en Afrique. Avec l'assistance de la Radiodiffusion Télévision Marocaine et de la Radiodiffusion Télévision Algérienne, l'Union a couvert la Conférence au Sommet de l'OUA, tenue à Rabat en 1972. De même, elle a couvert, grâce au concours de la Radiodiffusion Ethiopienne, la Conférence au Sommet de l'OUA qui a eu lieu à Addis-Abéba en 1973 pour célébrer le 10ème anniversaire de la création de l'Organisation. De nouveau, grâce à la Radiodiffusion Télévision Tunisienne et la Radiodiffusion Télévision Algérienne, l'Union a couvert le Festival Panafricain de la Jeunesse qui a eu lieu à Tunis en juillet 1973. L'Union a en outre collaboré avec les autres Unions régionales de radiodiffusion et a ainsi permis à ses organismes membres d'obtenir l'assistance nécessaire lors de couvertures d'événements qui se déroulent dans les régions des uns et des autres. Pour mener à bien cette coopération, l'Union se fait représenter à toutes les réunions inter-unions conçues pour échanger des idées d'intérêt commun. L'Union a accordé son concours à ses membres dans leurs négociations avec les fédérations sportives et autres agences pour la réduction des droits de douane et des tarifs.

L'URTNA collabore par ailleurs avec le Conseil International de Musique pour l'organisation, tous les deux ans, de la Tribune de Musique Africaine.

Droit d'auteur

En matière de droit d'auteur, la position de l'URTNA est unique. On sait que les anciens colonisateurs avaient signé au nom des pays africains, avant leur indépendance, soit la Convention Universelle de droit d'auteur, soit la Convention de Berne. Quelques pays africains devinrent ainsi parties à ces conventions, s'encomrant de lourdes responsabilités. Puisque la radio et la télévision sont des consommateurs des oeuvres de l'esprit, et sont donc intéressés, et puisque le folklore africain n'était pas protégé par ces conventions, l'URTNA, alors qu'elle venait à peine de voir le jour, a pris conscience de sa responsabilité et a organisé un séminaire sur le droit d'auteur à Tunis dès 1964.

Faisant suite à la réunion de Brazzaville de 1963, au cours de laquelle une loi-type sur le droit d'auteur a été élaborée, le séminaire de Tunis a défini le plan de l'URTNA pour l'élaboration d'une loi-type sur le droit d'auteur à l'intention des pays africains, pour les sociétés d'auteurs et plus tard une union destinée à grouper ces sociétés. Une loi-type pour les sociétés d'auteurs a été élaborée en collaboration avec l'Unesco et l'OMPI. Depuis lors, l'URTNA a assisté à toutes les réunions sur le droit d'auteur, notamment à la révision de la Convention de Berne à Stockholm, de même qu'elle a joué le rôle de coordonnateur et a contribué dans l'obtention du fameux protocole qui n'a pas été ratifié par les pays développés.

Soucieuse de défendre les intérêts des pays africains, l'URTNA a adopté une position ferme dans la révision tant de la Convention Universelle que de la Convention de Berne à Paris.

A la demande de l'URTNA, une nouvelle loi-type sur le droit d'auteur a été élaborée conjointement par l'Unesco et l'OMPI, puis soumise à un comité d'experts qui s'est réuni à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en octobre 1973 pour l'étudier.

L'Union a pris une position analogue pour ce qui est de la manière dans laquelle les signaux transmis par satellites doivent être protégés, et ce, tant à Lausanne, qu'à Paris, qu'à Nairobi.

En juillet 1973, l'Unesco et l'OMPI ont organisé conjointement à Nairobi, au Kenya, une réunion du 3^e Comité d'Experts Gouvernementaux pour se pencher sur les divers problèmes soulevés en matière de droit d'auteur et de protection des artistes exécutants et interprètes, de producteurs de phonogrammes et des organismes de radio-diffusion lors des transmissions par satellites spatiaux. Le représentant de l'URTNA à cette réunion a participé très activement aux discussions générales, se faisant l'écho non seulement du point de vue de l'Union mais aussi, dans une large mesure, de celui de toute l'Afrique. On se rappellera longtemps de lui pour avoir soulevé, au nom de l'Union, la question d'une révision qui impliquait un changement fondamental dans la philosophie et le cadre juridique du projet de convention relative à la distribution des signaux porteurs de programmes transmis par satellite. L'acceptation de cette révision par le Comité d'Experts Gouvernementaux sur le droit d'auteur a donné lieu à des révisions dans l'ensemble du texte du projet de convention.

Une conférence diplomatique sur la protection des signaux transmis par satellites spatiaux se tiendra à Bruxelles, en Belgique, du 6 au 21 mai 1974 et l'URTNA y sera représentée.

L'Union a accordé à la protection du public le plus grand intérêt et a participé activement à la réunion qui a étudié les problèmes de protection et la Déclaration de principes directeurs de l'utilisation de la radiodiffusion par satellites pour la libre circulation de l'information, l'extension de l'éducation et le développement des échanges culturels adoptée à la 17^e session de la Conférence générale de l'Unesco, tenue à Paris en octobre/novembre 1972.

L'Union a également été très active dans l'élaboration, avec d'autres unions de radiodiffusion, des principes directeurs régissant les émissions directes de télévision par satellites. Bien sûr, elle se gardera de s'associer à tout principe qui irait à l'encontre des intérêts de ses membres et de la souveraineté des états africains.

Tel est, en peu de mots, le rôle de l'URTNA en matière de droit d'auteur.

Revue de l'URTNA

L'URTNA publie une revue trimestrielle appelée "Revue de l'URTNA"; c'est l'organe officiel de l'Union. Elle fournit des informations d'intérêt professionnel sur les activités de l'URTNA ainsi que sur celles des organismes membres et des autres organisations internationales.

Thème de Discussion

Chaque année, au cours des réunions de l'Assemblée générale de l'Union, un thème spécial, choisi à l'avance, est discuté. Des experts sont alors invités à conférer devant l'Assemblée, après quoi des questions leur sont posées pour rendre plus clairs les différents points de leurs propos. Le thème de l'Assemblée de 1973 a été "les Archives Sonores". Pour la session de 1974, des experts seront invités à parler de la "Radiodiffusion Rurale".

Ce qui précède est un bref compte rendu des réalisations de l'Union jusqu'à ce jour. Nous espérons être capables de nous surpasser dans l'avenir, et nous sommes convaincus qu'en déployant tous nos efforts, cet avenir ne peut être que brillant.

L'Avenir

Les Unions régionales de radiodiffusion, telle que l'URTNA, ont une mission de première importance dans la société en général, dans celles des pays en voie de développement en particulier.

Le système d'échange de programmes mis au point par les Unions de radiodiffusion a été accueilli par les Nations Unies et ses agences spécialisées comme l'idéal pour la coopération professionnelle qui peut résoudre les problèmes des communications spatiales, notamment pour ce qui est de la protection du public. C'est sur les organismes membres que nous comptons pour rendre ce système encore plus efficace.

Nous pensons que l'échange de programmes de télévision qui a été instauré gagnera de l'ampleur en l'espace de quelques mois et que les nations africaines pourront bientôt recevoir des programmes en direct. Nous pensons également que la coopération entre nos membres et les membres des autres Unions sera de plus en plus étroite.

Nous avons toutes les raisons d'espérer :

- a) que les barrières culturelles existant en Afrique seront éliminées ;
- b) que l'échange de programmes s'étendra à toutes les catégories de programmes ;
- c) que les communications spatiales joueront un rôle important dans la présente génération et dans les générations à venir, et que le rôle de l'Union à cet égard sera un rôle important ;
- d) que les transmissions par satellite en Afrique seront un système indispensable pour la libre circulation des informations, de l'éducation, de la culture et du développement ;
- e) que l'URTNA aidera à la création de services d'archives sonores dans tous les organismes membres et encouragera ses membres à constituer des équipes d'enquête d'auditoire pour sonder de temps à autre les opinions des auditeurs et des téléspectateurs ;

- f) que l'URTNA fera de son mieux pour veiller à la création d'une Agence Panafricaine d'Information ;
- g) que les occasions de formation plus avancée seront offertes au personnel des organismes membres ;
- h) que les activités du Centre technique s'étendront aux rapports de recherche, de réception, de monographies et autres ainsi qu'à la formation de techniciens et à des visites aux organismes membres pour examiner leurs problèmes particuliers et leur donner des conseils sur place ;
- i) que la coordination entre l'URTNA et les associations des PTT sera consolidée ;
- j) que la coopération avec les autres Unions de radiodiffusion, les organisations internationales telles que l'Unesco, l'UIT, la FAO, etc. se développera davantage ;
- k) que le rôle de protéger le patrimoine africain par la mise en vigueur de lois-type pour les sociétés d'auteurs et la constitution de ses sociétés en une union chargée de percevoir les droits des autres deviendra une réalité ;
- l) que la publication de la "Revue de l'URTNA" deviendra mensuelle ;
- m) que des membres actifs et associés adhéreront plus nombreux à l'Union.

Avec le besoin de plus en plus intense en matière d'éducation des jeunes par le moyen de la radio et la télévision, nous sommes convaincus que, avec la bonne volonté et la collaboration de tous nos organismes membres, nous serons en mesure d'atteindre les objectifs que nous nous sommes assignés.

UNION DES RADIODIFFUSIONS
ET TELEVISIONS NATIONALES
D'AFRIQUE

(U.R.T.N.A.)



CM/650

Annexe II

TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENDANCES BUDGETAIRES
DE L'URTNA s/LES ANNEES 1972-1973 ET LE 1ER
SEMESTRE 1974.

—o—o—o—o—o—o—o—

TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENDANCES BUDGETAIRES
DE L'URTNA s/LES ANNEES 1972-1973 ET LE 1ER
SEMESTRE 1974.

Première considération : L'URTNA est financée exclusivement par les cotisations des membres actifs et les contributions des membres associés. Elle ne réalise aucune recette exceptionnelle ou accidentelle.

BUDGET 1972: Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de dollars US : 326.514,96.

Les recettes recouvrées se sont élevées à US\$: 170.040 d'où il résulte un déséquilibre de \$US : 156.474,96.

BUDGET 1973: Arrêté en recettes et en dépenses à la somme de dollars US: 336.796,96. Les recettes recouvrées se sont élevées à la somme de dollars US: 281.475, d'où il résulte un déséquilibre de \$US : 55.321,96.

BUDGET 1974 : PREMIER SEMESTRE 1974: Budget arrêté en recettes et en dépenses à la somme de dollars US: 318.690.

Les recettes recouvrées dans la même période se sont élevées à US: 114.000 d'où un rapport de couverture de l'ordre de 35% environ.

STRUCTURES DES BUDGETS

Depuis sa création en 1964 l'URTNA associe et finance un programme d'équipement d'extension et de modernisation.

Avec les quelques exemples de tendances budgétaires que nous avons donné plus haut il est évident qu'un tel programme ne peut pas être réalisé.

Quelques données chiffrées :

BUDGET 1972 : \$US: 326.514,96

-- Dépenses de personnel	\$US :	197.862,96
- " de fonctionnement	\$US :	107.912
-- Equipement Centre technique	\$US :	20.740 (non réalisé)
Total... ..	\$US :	<u>326.514,96</u>

.../...

BUDGET 1973 : \$US : 336.796,96

- Dépenses de personnel	\$US: 198.044
- " de fonctionnement	" 118.612
- Equipement Centre technique	" 20.140 (reconduit et non réalisé)
Total..	\$US: 336.796,96
	=====

Les mêmes chiffres étant maintenus que pour l'année 1973.

DEUXIEME CONSIDERATION : Les recettes réalisées par l'Union depuis le début de l'année 1972 sont très considérablement affectées par les fluctuations incessantes du dollar américain. De 279frs CFA il est tombé graduellement jusqu'à 233 avant de remonter à 245. Cela se traduit par des différences de change considérable, autant de manque à gagner.

De plus l'URTNA attend toujours les arriérés de cotisation de certains de ses organismes membres.

SOMMAIRE SUR LE CENTRE D'ECOUTES
ET MESURES DE L'URTNA A MARKALA
REPUBLIQUE DU MALI

Ce Centre est installé à 270 kms de Bamako et à 5 kms avant d'arriver à Markala. Il est situé sur un terrain plat bien dégagé de 500m x 500m, avec de grandes possibilités d'extension dans l'avenir.

Il se compose d'un bâtiment principal qui abrite les équipements de mesures, et d'un bâtiment annexe pour la transformation de l'énergie, l'atelier mécanique et les garages. Ces bâtiments sont alignés bout à bout dans le sens de la longueur et d'Est en Ouest pour diminuer au maximum l'entrée du soleil et l'ombre des bâtiments par rapports aux antennes.

Le bâtiment principal comporte une salle d'exploitation entourée de sept cabines de mesures, dont deux sont prévues pour l'évaluation de SINPO et les mesures de fréquences ondes courtes, une cabine pour les mesures de fréquences et l'évaluation de SINPO en ondes longues et moyennes, une cabine pour l'analyse du spectre de fréquences, une cabine pour les mesures métriques et décimétriques (V.H.F.) et U.H.F.), une cabine pour les mesures précises de l'angles d'azimut et une cabine de réservoir. Ce même bâtiment abrite également une cabine de fréquences standard, une cabine de multicoupleurs et de distributeurs de signaux d'antennes, un laboratoire photo, un magasin, ainsi qu'une cabine d'accumulateurs.

Une grande partie de l'équipement proposé fonctionne sur courant continu, raison pour laquelle nous avons prévu des accumulateurs comme source de secours en cas de panne de secteur. Ont été également prévus, un laboratoire, une cage de Faraday, des bureaux pour l'Administration du Centre et une climatisation centrale.

La construction d'une cabine de mesures de champ est prévu loin des bâtiments et des antennes. Un véhicule de mesures est également prévu.

Le système d'antennes proposé est un double Adcock. Il a l'avantage de disposer d'un système à goniomètre permettant d'obtenir trois diagrammes (le bidirectionnel, l'omnidirectionnel et le cardioïde par l'association des deux premiers). Les diagrammes bidirectionnels et cardioïde peuvent être tournés électriquement jusqu'à 360° pour couvrir tout l'azimut. Avec ce système, différents opérateurs peuvent travailler indépendamment et capter la fréquence cherchée en rejetant les fréquences indésirables grâce aux multicoupleurs utilisés. Il est possible d'obtenir un rapport signal désiré sur signal non désiré de 50dB.

Une antenne omnidirectionnelle est également prévue.

Un câble moyenne tension (5,5KV) de 650m est prévu pour l'alimentation en courant électrique du Centre.

Ci-joint à ce sommaire, une liste de matériel prévu pour l'équipement technique du Centre.

I. Coûts et estimations
des antennes, feeder, multicoupleurs et goniomètres

A. Antennes

	Quantité	Prix total \$ US
<u>1/ Antennes:</u>		
- Les antennes adcock verticales à bande étalée type A 396/4 avec à leurs bases des haubans, transformateurs d'antenne et unités d'adaptation - Diamètre de la base 8m	6	
- Les antennes adcock verticales à bande étalée type A 396/4 avec à leurs bases des haubans, transformateurs d'antenne, unités d'adaptation- Diamètre de la base 28m.	12	
- Les antennes adcock verticales à bande étalée type A 396/4 avec à leurs bases des haubans, transformateurs d'antenne, l'antenne de " sons "	1	
<u>2/ Contre-poids</u>		
- Tige de fer galvanisé à chaud	1000m	
- Piquets pour fixer les contre-poids	350	
- Brides de serrage	20	
<u>3/ Câbles H.F</u>		
- Câble H.F. spécial, 240 ohms, symétrique, avec tresse métallique adapté à la même longueur électrique, approximativement 130m de long	7	
- Câble H.F. spécial 240 ohms, symétrique, avec tresse métallique adapté à la même longueur électrique, approximativement 140m de long	14	
- Câble H.F. spécial, 240 ohms, symétrique, avec tresse métallique approximativement 126 m de long	1	
<u>4/ Tubes de plastique</u>		
- Tube de plastique 110 x 5,3mm d'une longueur de 6m	504m	
- Tube de plastique 90 x 4,3mm d'une longueur de 6 m	204m	
- Tube de plastique avec brides 90 x 4,3mm, couds de 90° degrés	15	
- Tube de plastique avec 2 brides 9 x 4,3mm; couds de 90° degrés	7	
- Caoutchouc d'étanchéité, 90mm de diamètre	30	
- Caoutchouc d'étanchéité, 110mm de diamètre	10	
<u>5/ Fondation, installation et essais des antennes (environ)</u>		34.000
		10.000
		44.000

B. Multicoupleurs et distributeurs d'antennes

ARTICLE	Qté	TYPE	Prix \$ US	
			Unitaire	Total
1.- Multicoupleurs symétriques pour antenne adcock	12	Type V 489	2115	25.380
2.- Multicoupleurs symétriques avec coffré pour l'antenne de "sons"	1	Type V 489	2150	2.150
3.- Racks pour multicoupleurs avec transformateurs d'addition, filtres H.F. et câbles H.F. etc...	2	Type VtST 396 et VtST 396 D		22.937
4.- Multicoupleurs dissymétriques pour antenne omnidirectionnelle (10kHz-1,6 MHz)	1	Type V119 LW	904	904
5.- Multicoupleurs dissymétriques pour antenne omnidirectionnelle (1,6 MHz-30 MHz)	1	Type V118 kW	1100	1.100
				52.471

C. Goniomètres et équipement associé pour les cabines d'ondes courtes

ARTICLE	Qté	TYPE	Prix \$US	
			Unitaire	Total
- Sélectionneurs d'antennes	2	Type AUDM 1039	2850	5.700
- Unités de goniomètre	2	Type PV 897	5525	11.050
- Unités de phase et amplitude	2	Type PAR 1039	7218	14.436
- Câbles H.F. extérieurs 240 ohms et connecteurs H.F.	14 x 12		990	990
				32.176

N.B.: Au cas où le système d'antennes adcock n'est pas disponible, il peut être fourni à la place un rideau d'antennes log-périodiques, orienté dans tous les azimuts, assurant la couverture de 6 à 30 MHz au moins. Dans ce cas les multicoupleurs 1 à 4 ne seront plus considérés.

II. Equipements de réception et de
mesure fournis par différentes
firmas

A. Cabine de Mesures de fréquences et SINFO : Onde courte

ARTICLE	Qté	Firma et Type	Prix \$US.	
			Unitaire	Total
1. Unité de mesures de fréquence montée en rack comprenant:	1	Racal Comm. type 6551 A	20.000	20.000
a) Récepteurs type TA6217 A-3				
b) Comparsateur-compteur type 6377 A				
c) Adaptateur B.F. type 6337				
d) Adaptateur panoramique type 6366 A				
e) Unité B.L.U./B.L.I type 6298 D-3				
f) Amplificateur B.F.				
g) Haut-parleur				
h) Casque				
2. Magnétophone	1	Nagra type IIIB	1.250	1.250
				21.250

B. Cabine de Mesures de fréquences et SINFO : Ondes Longues et Moyennes

ARTICLE	Qté	Firme et type	Prix \$US	
			Unitaire	Total
+ 1. Unité de mesure de fréquences montée en rack comprenant :	1	Racal Comm. type 6551 A	-	-
+ a) Récepteur type RA6217 A-3				
+ b) Compteur comparateur type 6377 A				
+ c) Adaptateur BF. type 6337				
+ d) Adaptateur panoramique type 6366 A	1		1.500	1.500
+ e) Amplificateur BF.				
+ f) Haut parleur				
+ g) Casque				
2. Amplificateur de distribution de fréquence étalon (pour deux cabines)	2	Racal Inst. type MA 288	400	800
3. Magnétophone	1	Nagra type IIIB	1.250	1.250
				3.550

+ Cet équipement est actuellement disponible au Centre de Contrôle.

C. Cabine de Fréquence Etalon

A r t i c l e	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1 - Fréquence standard complet avec accumulateur	1	Général Radio type 1115B	2.250	2.250
2 - Commutateur automatique (Normal/Secours)	1		125	125
3 - Récepteur de signaux étalon de fréquence (Tracking Receiver)	1		5.000	5.000
4 - Comparateur de fréquence	1		2.250	2.250
5 - Amplificateur de distribution	2	Racal Instruments type MA 288	400	800
6 - Racks et cablage	1		500	500
7 - Synchronomètre	1	General Radio	4.500	4.500
				<u>15.425</u>

D. Cabine d'analyse du Spectre

A R T I C L E	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1 - Récepteur	2	Racal Communication Type RA 1217	3.250	6.500
2 - Enregistreur de gamme de fréquence	2	TEB-HUBER type RFS	6.000	12.000
3 - Adaptateur panoramique	1	Racal Communication type 6366 A	3.100	3.100
				<u>21.600</u>

E. Cabine de mesures de champ

Article	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1 - Mesureur de champ complet (antennes et verticales, etc.) *	1	ROHDE & SCHWARZ type HFH		
2 - Enregistreur de champ *	1	R. & S. Type ZSC		
3 - Analyseur statistique de l'intensité de champ	1	Philips	2.500	2.500
4 - Synthétiseur de fréquence	1	SHOMANDL ND30M-B	4.600	4.600
5 - Compteur de fréquence	1	RACAL INSTRUMENT type SA 535	1.000	1.000
6 - Amplificateur de distribution	1	RACAL INSTRUMENT type MA 288	400	400
7 - Stabilisateur de tension 3,4 KVA - 220 V	1	BERCO type CVS2	450	450
8 - Grande antenne à cadre rotatif avec cadran calibré pour détermination	1		1.000	1.000
				9.950
				=====

* cet équipement est actuellement disponible au Centre de Contrôle.

III. Véhicule de mesures

Article	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1 - Véhicule	1	LANDROVER ou Range Rover ou autre	4.500	4.500
2 - Mesureur de champ (100 KHz - 30 MHz)	1	R. & S. type HFH	7.250	7.250
* 3 - (VHF-UHF)	1	R. & S.	6.250	6.250
4 - Synthétiseur avec étalon de fréquence incorporé	1	SCHOMANDE ND30M-B+ Q4	5.250	5.250
* 5 - Antennes extérieures, VHF, UHF, etc...	1		750	750
6 - Compteur de fréquence	1	Racal Inst. type SA535	1.000	1.000
7 - Amplificateur de distri- bution de fréquence étalon	1	Racal type MA288	400	400
8 - Groupe électrogène 2,5 KW, 220 V 50 périodes	1		500	500
9 - Stabilisateur de tension 1,7 KVA	1	BERCO type CVS-2	250	250
10 - Accumulateur 24 V 150 AH	1		125	125
11 - Installation, câblage, etc...				600
				26.875

* Non indispensable dans l'immédiat.

IV. Laboratoires, Atelier et Equipements auxiliaires

A. Laboratoire

Article	Qté	Firme et type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1. Oscilloscope de précision	1	Tektronix	4.000	4.000
2. Pont d'impédance L.R.C.	1	Philips type PM 6301	1.000	1.000
3. Générateur B.F.	1	G.R. type 1304 B	1.300	1.300
4. Synthétiseur de fréquence avec oscillateur à quartz	1	Schomandl type ND30M-B + Q4	5.250	5.250
5. Décibel mètre	1	MANDEL u. GOLT PM 62	250	250
6. Pont d'impédance H.F.	1	G.R. type 1606 A	1.250	1.250
7. Voltmètre à lampe	1	G.R. type 1806 A	800	800
8. Transistor mètre	1		400	400
9. Contrôleur de mesures	2	AVO	250	500
10. Milliampéromètre et Voltmètre standard pour différentes gammes	4		125	500
11. Boite de résistances	1	G.R. type 1434 QC	130	130
12. Boite de condensateurs	1	G.R. type 1423 A	1.000	1.000
13. Alimentation stabilisée	2	G.R. type 1205 B	500	1.000
14. Stabilisateur de tension pour 220 V, 3,4 KVA	1	BERCO type CVS	450	450
15. Emetteur test	1	TELEFUNKEN type S 238	1.250	1.250
16. Appareil de mesure de la conductivité de la terre	1	TELEFUNKEN type type ITS	450	450
17. Théodolite à boussole avec tripod	1	TELEFUNKEN type FBT	525	525
				20.055
				=====

B. Laboratoire-photo

Article	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1. Agrandisseur	1			
2. Appareil photo avec plusieurs objectifs	1			
3. Cuvettes	4			
4. Chronomètre	1			
5. Séchoir	1			
6. Machine pour broser les papiers (Print-cutter)	1			
7. Articles divers	1			
				2.500
				=====

C. Accumulateurs

Article	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1. Accumulateurs Cadmium-Nickel 24 V 400AH (groupe)	1			2.500
2. Chargeur	1			625
3. Stabilisateur 24v/20A	1			625
4. Equipements auxiliaires (Ampéromètres d'essais hydromètre, etc...)				250
				4.000
				=====

D. Atelier

Article	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1. Perceuse (fixe)	1		400	400
2. Perceuse (portative)	1		100	100
3. Tour	1		750	750
4. Meule électrique	1		250	250
5. Etau	2		30	60
6. Etabli	1		200	200
7. Enclume	1		40	40
8. Ciseaux	1		40	40
9. Postè de soudure électrique	1		625	625
10. Poste de soudure oxy-acetolyne	1		400	400
11. Outillages (lots)	2		200	400
12. Matériels divers (forêts, filière, limés, etc.)			700	700
				3.965
				=====

V. Matériels d'installation

Article	Qté	Firme et Type	Prix \$ EU	
			Unitaire	Total
1. Câbles pour installation intérieure	1500m			500
2. Câbles coaxiaux pour installation intérieure	1000m			1.000
3. Câbles coaxiaux pour installation extérieure	1500m			2.500
4. Connecteurs coaxiaux (mâle et femelle)	100m			500
5. Disjoncteurs thermiques	40m			100
6. Matériels d'isolation				400
7. Vis, rondelles, écrou, etc...				300
8. Composants (condensateurs, résistances, etc.)				500
9. Divers				1.000
				6.800

I. Coûts et estimations des Antennes, Feeder, Multicoupleurs et Goniomètres

A. Antennes	44.000
B. Multicoupleurs et distributeurs d'antennes	52.471
C. Goniomètres et équipement pour les cabines d'ondes courtes	32.176

II. Equipements de réception et de mesure

A. Cabines de mesure de fréquence et SINPO : onde courte	21.250
B. Cabine de mesure de fréquence et SINPO : ondes longues et moyennes	3.550
C. Cabine de fréquence Etalon	15.425
D. Cabine d'analyse du spectre	21.600
E. Cabine de mesures de champ	9.950

III. Véhicule de mesures	26.875
--------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	--------

IV. Laboratoires, Atelier et Equipements Auxiliaires

A. Laboratoire	20.055
B. Laboratoire photo	2.500
C. Accumulateurs	4.000
D. Atelier	3.965

V. Matériels d'installation	6.800
-----------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

 264.617

=====

Dans le cadre d'une extension future du Centre, nous prévoyons des mesures de la direction des différentes stations de radio. Le coût estimatif de ces équipements s'élève à environ 37.500 \$ EU.

Nous envisageons également des appareils de mesures des fréquences métriques et décimétriques (VHF et UHF). Le montant de ces appareils est estimé à 31.250 \$ EU.

Les pièces détachées, le matériel et les outils d'entretien et de dépannage nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du service pendant 10 ans au moins ont été prévus pour un total de 10% du prix d'achat de l'équipement.

Toutefois, les frais de transport des équipements ont été évalués à 18.750 \$ EU étant donné qu'une bonne partie de ces équipements sera expédiée par avion.

L'ensemble du coût de l'équipement s'élève à 264.617 \$ EU.

Si l'on admet que la conception générale peut rester comme elle l'était, les progrès rapides et la mise au point d'équipements électroniques modernes en général et des équipements de contrôle en particulier, ne manqueront pas de modifier le choix définitif à faire dans l'acquisition des équipements. Cela étant, la dernière version de chacun des articles d'équipement dont il est fait état plus haut devrait être retenue sans pour autant qu'il soit obligatoire de s'en tenir strictement au type proposé, qui pourrait tomber en désuétude en ce moment.

Compte tenu de tous ces facteurs, et aussi du fait de la crise monétaire internationale qui a perturbé et tend encore à perturber le taux de change de certaines monnaies, il est à craindre que l'estimation des coûts ainsi présentée subira inévitablement de sérieuses répercussions à l'avenir.

UNION DES RADIODIFFUSIONS
ET TELEVISIONS NATIONALES
D'AFRIQUE
(U.R.T.N.A.)

CM/650
ANNEXE IV

CENTRE DES ECHANGES DE PROGRAMMES
DE L'URTNA

CENTRE DES ECHANGES DE PROGRAMMES
DE L'URTNA

Consciente de l'importance des échanges de programmes et animée de la volonté de faire échec aux barrières culturelles, scientifiques et artistiques qui prévalaient avant sa création, l'Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique (URTNA) n'a jamais cessé, depuis sa fondation en 1962, de considérer les échanges de programmes comme le nerf-moteur de son existence. Le développement de l'Union dépend dans une large mesure de la politique des échanges de programmes qu'elle adopte et s'efforce d'appliquer.

Programmes de radio: Chaque année, l'Assemblée générale recommande des thèmes pour les programmes à échanger au cours de l'année qui suit, programmes auxquels s'ajoutent ceux qui sont primés au concours annuel de l'Union. Il est prévu que chaque organisme membre envoie mensuellement un programme au Secrétariat général. Là, les programmes reçus sont multicopiés et leurs textes traduits, après quoi on les distribue à tous les organismes membres.

L'Union compte 25 membres: 25 actifs et 4 associés. Dans le meilleur des cas chaque membre doit recevoir mensuellement 28 programmes et annuellement 336.

L'URTNA, dont le rôle est celui de coordinateur, en plus des programmes qui transitent par son Secrétariat général, encourage l'échange en direct entre ses organismes membres au niveau de tout le continent.

Hors de l'Afrique, l'Union entretient d'excellentes relations de coopération avec les autres unions de radiodiffusion, aussi la promotion des échanges entre ses membres et ceux des autres unions est elle une tâche à laquelle s'attèle l'Union actuellement.

Programmes de télévision: Cet échange repose essentiellement sur un circuit établi suivant lequel il est demandé à chaque organisme membre (ayant un service de télévision) d'envoyer un film de son choix au Secrétariat général. Les références du film sont enregistrées puis il

est réexpédié à un autre organisme à qui il est demandé de l'envoyer après usage à tel autre organisme, ainsi de suite. Plus tard on pourra envisager de "spécialiser" cet échange en le subdivisant selon les différents types de programmes: variétés, actualités, sports, théâtre...

Parmi les membres actifs de l'Union, 18 ont des services de télévision.

L'URTNA accorde également une grande attention à la couverture des grandes manifestations panafricaines et internationales, et là encore, il s'agit d'une activité très importante considérée comme entrant dans le cadre des échanges de programmes.

Nous vivons à l'époque des communications spatiales et nous ne devons pas nous laisser dépasser par les événements. En fait, certains pays africains ont déjà construit des stations terriennes, réceptrices et émettrices, d'autres les suivront dès que les conditions leur seront favorables.

Ainsi les pays africains exploitent une quinzaine de stations terriennes tandis que cinq autres seront mises en service en 1975 et 1976.

Notons que ces stations ne se contentent pas de recevoir, la plupart d'entre elles transmettent aussi. L'URTNA aura d'autre part un rôle de premier plan à jouer dans le domaine de la future utilisation des systèmes de radiodiffusion par satellite pour l'éducation et le développement. De même, avec le satellite de radiodiffusion directe, l'Union doit assumer les importantes fonctions de coordinateur entre ses membres et les membres des autres unions régionales de radiodiffusion.

Tous ces développements exigent un service permanent du genre de ceux qui constituent l'URTNA actuellement. Un Centre des échanges de programmes est indispensable pour prendre en charge tous ces services, en collaboration avec les autres Centres de l'Union.

C'est ce qui a amené la XIIIème session de l'Assemblée générale à décider qu'un Centre des échanges de programmes soit créé pour répondre aux besoins d'échanges des organismes membres, en plus des services déjà mentionnés.

Ce Centre, une fois créé - outre qu'il serait responsable de la coordination de l'échange de programmes de radio - enregistrés et en direct - et du circuit des programmes de télévision - aura la tâche:

- a) d'examiner les offres de programmes, les besoins en programmes, les moyens d'expédition et la volonté des membres de participer à un échange régulier de programmes de radio et de télévision;
- b) de disposer des programmes destinés aux échanges, produits en Afrique ou provenant de l'étranger (examen préalable des programmes offerts, service répertoire, système de distribution, contacts permanents avec les organismes membres, documentation générale sur la promotion des programmes, consultation en matière de planification et de production des programmes...).

Le tableau suivant donne une approximation des dépenses qui seraient nécessaires pour la gestion et le fonctionnement d'un tel Centre des échanges de programmes.

Investissement

- Local	- Loyer	7.000 \$ EU
- Climatisation		20.000
- Salle de projection préliminaire avec 2 projecteurs (35 mm et 16 mm)		16.000
- 2 magnétophones pour le "playback"		14.000
- Equipement de bureau		<u>15.000</u>
	Total	72.000 \$ EU
		=====

72.000 \$ EU

Gestion (par année)

- Personnel:- Directeur	18.000 \$ EU
- 2 spécialistes des programmes (radio et TV)	20.000
- Secrétaires (dactylographes, planton)	8.000
- Entretien de l'équipement, pièces détachées	2.000
- Assurance, carburant, réparation et entretien de véhicules	2.000
- Frais de voyage	10.000
- Bibliothèque, archives	8.000
	<u>68.000 \$ EU</u>

 140.000 \$ EU
Production

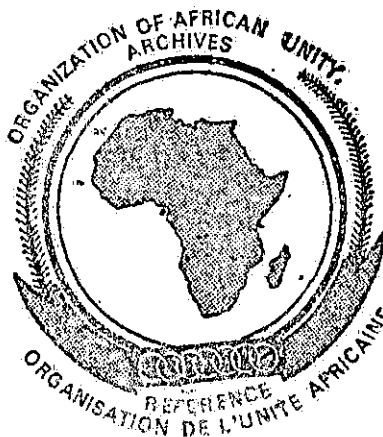
- Matériel de production: caméra et équipement sonore, montage, laboratoire, studio sonore, etc.	300.000 \$ EU
--	---------------

Il convient de noter ici que la production ne compte pas actuellement parmi les activités de l'URTNA, faute de moyens matériels.

Si ce matériel était disponible, l'Union pourrait enfin associer les fonctions de producteur à celles de coordinateur.

Total des dépenses nécessaires pour la mise en service du Centre:

- avec le matériel de production
140.000 + 300.000 = 440.000 \$ EU.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-02

Union of National Radio & Television of Africa - URTNA

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9406>

Downloaded from African Union Common Repository